

Trois lettres de F.-C. de la Harpe

Autor(en): **Harpe, F.-C. de la**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **32 (1924)**

Heft 6

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TROIS LETTRES DE F.-C. DE LAHARPE

M. Eug. Cousin-de Sybourg, pasteur à Fiez, a eu l'amabilité de me confier trois lettres adressées à Jean-Victor de Sybourg, de Payerne, fils d'Abram-Daniel, et de Marianne Thomasset ; il était né le 11 janvier 1759 et avait été précepteur en Russie, d'où il était revenu décoré de plusieurs ordres ; il vivait à Mornex, au pied du Salève.

J'ai respecté l'orthographe, assez libre, et la ponctuation, assez particulière, de Laharpe.

Charles GILLIARD.

I.

A Monsieur

Monsieur le Chevalier ¹ de Sybourg
à Mornex

recommandée aux soins de M^r Rival-Vaucher neg^t
aux rues basses a Genève

Cour ² près Lausanne le 7^e Aout 1816

Monsieur et cher ami.

M^{lle} Mazelet ³ m'a dit vous avoir informé de la prochaine arrivée de S. A. I. M^e la G^{de} D^{sse} ⁴ à Lausanne. Elle eut lieu

¹ Il était chevalier de l'ordre de Sainte Anne ; c'était la décoration qu'il était d'usage de donner aux professeurs.

² Nous ignorons dans quelle campagne habitait Laharpe.

³ Jeanne-Marie-Jacqueline-Antoinette, fille Jaques Mazelet, de Morges, et de Marie Sauçon, née le 28 mars 1765, avait été l'institutrice de la grande-duchesse Marie Paulovna, plus tard grande-duchesse de Saxe-Weimar, sœur d'Alexandre de Russie. Voir à son sujet un article de M. Max. Reymond, dans la *Bibl. Univ.*, mars 1914, p. 512.

⁴ Il s'agit de la grande-duchesse Catherine de Russie, sœur d'Alexandre ; elle avait épousé en premières noces un prince d'Oldenbourg, puis, au début de 1816, le prince royal de Wurtemberg, qui monta sur le trône en automne de la même année, sous le nom de Guillaume I^{er} ; elle faisait avec son mari un voyage en Suisse.

avant hier au milieu d'un Déluge¹. Hier nous pûmes néanmoins lui faire voir quelques uns de nos beaux points de vue, et lui procurer une petite partie sur le Lac. Le tems étoit passable², mais le Cœur avoit tout animé, et remplaçoit un peu ce qui manquoit pour rendre la Fête plus complète. 30 ou 40 barques et Chaloupes pavoisées contribuoient beaucoup à animer la Scène. Le port, les quais, la Jetée étoient couverts de Spectateurs — Notre sotte Gentil-latrerie lausannoise, à quelques Individus près, s'est cachée comme les Hiboux, mais espère se dédommager à Rolle chez le D. de Noailles³, sous la protection du C^{te} de Golofkin⁴, brave et galant homme, mais qui ne connoit que la famille de M^e sa sœur⁵,....

¹ On sait que l'été de 1816 fut particulièrement pluvieux. La *Gazette de Lausanne* du 6 août mentionne l'arrivée, dans une des campagnes des environs de la ville, des princes de Wurtemberg ; LL. AA. RR. ont été complimentées par le Landamman Monod.

² La *Gazette de Lausanne* du 9 août raconte qu'après avoir « visité nos environs, nos promenades, nos sites, nos églises... », LL. AA. RR. « sont descendues au port d'Ouchy, où les attendait une garde d'honneur, une excellente musique et un bateau élégamment orné. La beauté de la soirée, le calme des eaux, la majesté des sites, la foule qui couvrait le rivage, l'air de satisfaction que l'on apercevait (*sic*) sur le visage des illustres voyageurs, la multitude de bâtiments qui voltigeaient autour de leur bateau, tout offrait un spectacle enchanteur. LL. AA. RR. étaient accompagnées dans cette promenade par M. le Landamman Monod, plusieurs membres du Conseil d'Etat, M. le général de Laharpe, M. l'inspecteur général Muret et un grand nombre de dames... ».

³ Jean-Paul-François, duc de Noailles, né en 1739, avait émigré en Suisse, dès 1792 ; il s'était installé à Rolle, aux Uttins, où il vécut jusqu'en 1823. Il avait épousé, en secondes noces, une comtesse Golowkin.

⁴ Le comte Fédor Golowkin, ancien ambassadeur de la grande Catherine, à Naples ; il mourut à Lausanne en 1823.

⁵ M^{me} de Mestral de Saint-Saphorin. — Cette famille était à la tête du parti aristocratique, et de sympathies bernoises ; cela lui vaut dans la lettre de Laharpe plusieurs lignes d'une violence inouïe, et que je passe.

....En X^{bre} 1813, *Senft*¹ opère la Révolution de Berne, et le nouv. *Gouv^t de Berne* somme les C.² de Vaud et d'Arg. de reconnoître sa Souveraineté, de renoncer à leur Indépendance — Alors M^{rs} de *Metral*, de *Rovéréa* et autres se réunissent pour rédiger une adresse aux P^{ces}³, tendante à obtenir d'Elles leur appui pour renverser le gouv^t du C. de Vaud, et lui substituer une *Constitution aristocratique* dans laquelle eux et leurs Cliens auroient joué le grand rôle — Cette Pièce qui commençoit par les mots ridicules *Nous Nobles et Plébéïens*⁴ fut signée par quelques personnes de la Bourgeoisie même, auxquelles ses auteurs persuadèrent que c'étoit l'unique moyen de ne pas retomber sous Berne et d'avoir l'appui des P^{ces}. — Heureusement pour les auteurs de cette Pièce, elle fut présentée à M^r de Loys⁵, qui pour toute réponse la déchira⁶ — Les Circonstances d'alors forcèrent le Gouv^t à feindre de n'avoir rien sçu, et il n'en fut plus question⁷. M^r de *Métral*⁸ et son auxiliaire

¹ de Senfft-Pilsach, l'agent de Metternich. La restauration bernoise est du 23 déc. ; la proclamation aux Vaudois, du lendemain.

² Cantons.

³ Puissances.

⁴ Verdeil-Gaullieur, *Hist. du Canton de Vaud*, IV, p. 248, donne la même indication, mais, dans ses *Mémoires*, IV, p. 211 ss., Rovéréa reproduit le texte de cette adresse ; elle ne contient pas ces mots.

⁵ Jean-Samuel de Loys, de Dorigny, l'agronome, un modéré, qui fut conseiller d'Etat de 1814 à 1816.

⁶ Dans l'article cité plus haut, M. Maxime Reymond ne parle pas de cet incident. Il faut se rappeler que Laharpe n'était pas à Lausanne à cette époque ; il parle par oui-dire ; ici, il fait évidemment allusion aux démarches projetées pour obtenir l'abdication du Conseil d'Etat : Reymond, *ibid.*, p. 522. Rovéréa, *op. cit.*, IV, p. 215, parle d'exemplaires déchirés par des « timorés », qu'il ne nomme pas.

⁷ Au sein du Grand Conseil, paraît-il, on parla de poursuites. Le Landammann Pidou s'y opposa en relevant l'attitude patriotique des aristocrates vaudois, qui avaient résisté aux prétentions bernoises et avaient agi dans l'intention de sauvegarder l'indépendance du Canton de Vaud. Rovéréa, *op. cit.*, IV, p. 215/6, Verdeil-Gaullieur, *op. cit.*, IV, p. 255 ; cf. Reymond, *op. cit.*, p. 521.

⁸ Henri de Mestral de Saint-Saphorin.

Crud¹ voyant alors qu'ils avoient échappé, se procurèrent des Recommandations pour le Q^r G^l² et arrivèrent porteurs de Mémoires dans lesquels, et la Constitution et le Gouv^t du C. de Vaud, et tout ce qui n'étoit pas de leur Clique, étoit peint des plus noires couleurs. Tout cela me fut soigneusement caché³ : *les fripons craignent la Lumière*. Ces M^{rs} vinrent me visiter, par crainte sans doute, mais se gardèrent bien de me communiquer leurs Faits et Gestes : en conséquence je les accueillis amicalement, et discutai avec eux les questions les plus délicates, de manière à les tranquilliser — Ils repartirent ensuite, voyant que la Décision des affaires étoit ajournée et je n'en ai plus ouï parler⁴ ;.....

Mais, je reviens à S. A. I. — Le soir elle vint prendre le Thé chez mon ami Monod⁵, où l'on avoit réuni une partie de la Société, à laquelle manquoit beaucoup celle qui étoit partie pour Fribourg⁶. Il est impossible d'avoir été plus aimable et plus gracieuse que M^e la G^{de} D^{sse} : elle a laissé des Souvenirs qui ne s'effaceront pas : nôtre Peuple sçait d'ailleurs que, dans l'heure du danger, elle s'est montrée

¹ Benjamin Crud de Genthod, receveur des sels de LL. EE., président de la Chambre administrative du Canton du Léman en 1801, député au Grand Conseil en 1803, mais resté fidèle partisan des Bernois ; il mourut en 1845 ; il étoit alors municipal à Lausanne ; *Dict. Hist. et Biog. suisse*.

² Quartier général des alliés, à Chaumont ; ces députés étoient MM. de Mestral et Crud ; Rovérea, *op. cit.*, IV, p. 249 ; Verdeil-Gaullieur, *op. cit.*, IV, p. 247, 274/5. Voir dans Seigneux, *Précis historique*, II, p. 497, le journal de ces députés.

³ Laharpe avoit rejoint le Quartier général à Langres ; Verdeil-Gaullieur, *op. cit.*, IV, p. 252 n.

⁴ Il y a ici de nouveau quelques lignes cruelles et injustes à l'adresse des aristocrates vaudois.

⁵ La *Gazette de Lausanne* qui cite aussi le fait, ajoute que, pendant la nuit, on leur donna plusieurs sérénades.

⁶ Il y avoit à ce moment à Fribourg une assemblée de la « Société de Musique », qui fut très fréquentée. *Gazette de Lausanne*, 13 août 1816.

nôtre amie ¹ — Vous jugez qu'il eut été inconvenant de lui parler des misérables petitessees qui troublent un peu nos jouissances ; elle eut certainement éprouvé le même mépris pour elles, que tous les honnêtes gens — Ces petitessees au reste, ne sont guères perceptibles pour des Etrangers, quoiqu'un voyageur anglois appelé *le Maistre*, en parle avec connoissance de cause, dans un voyage fait en Suisse en 1801 ². —

S. A. I. est partie ce matin pour Vevey. On a envoyé des ordres aux Salines, pour le cas où elle auroit envie de les visiter ; mais je doute qu'elle le puisse ³, étant déjà avancée dans sa grossesse. Elle veut visiter la Pissevache, revenir par Evian et Thonon et se trouver à Genève, Samedi ⁴ — Lundi elle couchera à Rolle, chez M^r de Noailles dans la maison de mon g^d Père ⁵, qu'un ci-devant Emigré f^s a pu posséder tranquillement, sans être inquiété par le gouvernement qui succéda au Gouv^t de Berne spoliateur de ma famille, preuve incontestable de Jacobinisme ⁶. —

Mardi ⁷ elle déjeunera chez M^{lle} Mazelet, où ma femme et moi nous rendrons ; ce sera pour nous un bien grand plaisir de vous y rencontrer. —

¹ Elle avait fort bien accueilli Monod en décembre 1813, lorsqu'il se rendit en mission auprès d'Alexandre ; Reymond, *op. cit.*, p. 527.

² Je n'ai pas pu trouver cet ouvrage.

³ La *Gazette de Lausanne* du 13 août nous raconte la visite de la princesse aux Salines.

⁴ La *Gazette de Lausanne* du 16 dit que les princes de Wurtemberg rendirent visite à M. de Sybourg, à Mornex, le dimanche 11 août ; il semble que le programme de leur voyage fut un peu modifié ; ce n'est que le 14 (mercredi) qu'on les voit à Rolle et au Signal de Bougy.

⁵ les Uttins.

⁶ Ceci est ironique.

⁷ D'après la *Gazette de Lausanne*, les princes déjeunèrent à Tolochenaz chez M^{lle} Mazelet, le 15 (jeudi) seulement ; Laharpe et Monod y étaient. Les princes déclinerent l'invitation que le Conseil d'Etat leur avait adressée pour le soir ; le lendemain, ils continuèrent leur voyage sur Yverdon et Bâle.

Nous n'avons pu bouger ; d'abord, parce que ma femme prenoit le Lait d'Anesse, et puis parce que le tems étoit affreux ; mais nous allons entreprendre quelques Courses. —

Les Propriétaires de *Lods*, vaudois, viennent de publier des Mémoires destinés à se plaindre, du Décret rendu, il a 2 mois¹, par le G. Conseil, qui réduit leurs *Indemnités* à 675 000 tournois² : C'est selon eux une injustice inique — Pour apprécier ce reproche il faut savoir ce qui suit.

1) Les *Propriétaires de Lods* chargèrent à Vienne, les *Bernois* de leurs Réclamations, et rien ne fut épargné pour traiter de Turc à Maur le pauvre C. de Vaud.

2) Comme il falloit pourtant obtenir une *Déclaration finale* du Congrès sur les Points essentiels de l'Indépend. etc. les Députés du C. de Vaud et d'Arg. (Rengger et moi) offrirent de renoncer aux 3 400 000 L. appartenans à ces 2 Cantons, en vertu de la fameuse Transaction de partage, qui suivit l'Acte de médiation, corroborée, sanctionnée etc. à condition a) que ces 3 400 000 L. t.³ ne seroient point donnés à Berne, ainsi que l'Anglet. et la Prusse le vouloient. b) que cette somme serviroit à indemniser ceux qui avoient à réclamer. c) que le Surplus serviroit à doter les Etablissements pies et d'Education des Cantons démocratiques⁴. —

3) Les Anglois insistant, et le Congrès faisant leur volonté, c.a.d. prenant à chaque Canton 1 700 000 L. t. pour

¹ 1^{er} juin 1816 ; le bénéfice de cette mesure étoit réservé aux propriétaires de lods *non bernois*. (Lod = droit de mutation.)

² ou 450,000 francs de Suisse.

³ Il s'agit de la part des cantons de Vaud et Argovie aux créances de l'ancien canton de Berne ; elles consistaient surtout en fonds anglais.

(L. t. = livres tounois.)

⁴ Les petits cantons, qui avoient tant souffert de l'invasion française.

les donner à Berne, le Dépté vaudois (moi) offre pour terminer toute espèce de réclamation relativement aux Bernois, 450 000 L., à condition que tout sera terminé — Au lieu de celà, on rédige l'article d'une manière louche.

4) Bien plus, les 4 nouv. Cantons sont condamnés à payer aux C. démocratiques 750 000 L. t. pour les Etabliss. pies ci-dessus, ce qui fait pour le C. de Vaud seul, environ 300 000 L. t. Nul doute que cette Tenacité de l'Anglet. et de la Prusse à nous spolier, n'ait été le résultat des Intrigues bernoises, vaudoises, neuchâtelaises etc., etc. auxquelles les de Métral et autres, ont merveilleusement coopéré. En attendant voici le Compte de nos pertes.

Perte des Fonds anglais	1 700 000 L.
Etabliss. pour les C. dém.	300 000
Indemnités aux Bernois	450 000
	<hr/>
Perte	2 450 000 L.

Je vous fais ce Compte pour que vous puissiez prouver, que lorsqu'on nous a ôté les moyens d'indemniser, il ne faut pas se plaindre.

Adieu, je vous salue cordialement.

LAHARPE

M. Dupuget¹ est parti lundi.

(A suivre.)

¹ M. Dupuget, d'Yverdon, était précepteur des grands ducs Nicolas et Michel, frères d'Alexandre.